



RALLYE

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

18 mai 2021

SOMMAIRE

- **Constitution du bureau et quorum**
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2020 de Rallye
- Résultats annuels 2020 de Casino
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

BUREAU ET QUORUM

Conformément aux pouvoirs donnés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'organisation de cette assemblée, le Président va procéder à la constitution du bureau ; il rappelle que :

- La société Foncière Euris, représentée à cette assemblée par M. Jacques Dumas, et
 - La société Rothschild & Co, représentée à cette assemblée par Mme Sophie de Chanaud
- ont été désignés en qualité de scrutateurs.

Madame Patricia Spinass est désignée en qualité de secrétaire.

Le quorum figure sur le site de la société www.rallye.fr
Rubrique actionnaires/assemblée-générale

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- **Présentation de l'ordre du jour**
- Résultats annuels 2020 de Rallye
- Résultats annuels 2020 de Casino
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

ORDRE DU JOUR (1/3)

Lecture des rapports du Conseil d'administration, des Commissaires aux comptes

- **De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce et rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de censeurs ;
- Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération 2020 des mandataires sociaux ;
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général, en raison de son mandat ;
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2021 ;
- Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2021/2022 des mandataires sociaux non exécutifs ;
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions.

- **De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

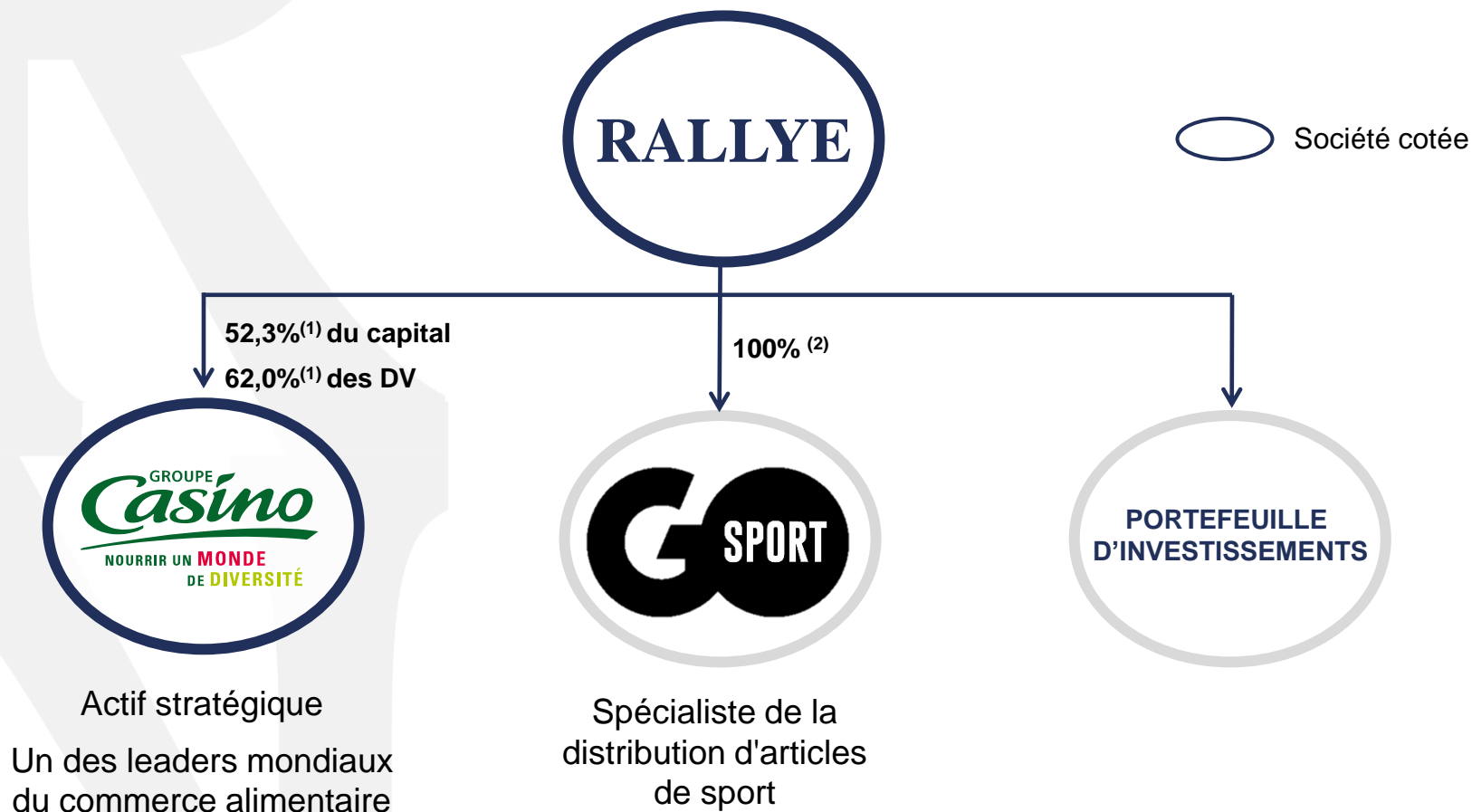
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au Public ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier ;
- Autorisation conférée au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale ;
- Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions réalisées avec ou sans droit préférentiel en cas de demandes de souscription excédentaires ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;

- **De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**
 - Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
 - Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration
 - Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions auto-détenues au profit des salariés ;
 - Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres ;
 - Pouvoirs pour les formalités.

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- **Résultats annuels 2020 de Rallye**
- Résultats annuels 2020 de Casino
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 18 MAI 2021



⁽¹⁾ Dont 12,7 millions d'actions, représentant 11,7% du capital et 8,7% des droits de vote de Casino, transférées par Rallye en fiducies-sûreté au bénéfice de Fimalac et d'établissements bancaires

⁽²⁾ Classé en actif courant détenu en vue de la vente

FAITS MARQUANTS 2020

- **Rallye :**

- **Arrêté des plans de sauvegarde de Rallye et de ses maisons mères** par décision du tribunal de commerce de Paris le 28 février 2020 **avec le soutien de l'ensemble des organes de la procédure et de la majorité des créanciers**
- **Simplification de la détention de Rallye** dans les sociétés Casino et Groupe GO Sport, avec l'absorption par Rallye des sociétés Cobivia, HMB et Alpétrol (tel que prévu dans les plans de sauvegarde de ces sociétés), et MFD
- **Refinancement des opérations dérivés** via une émission obligataire de c.210M€ souscrite par Fimalac
- **Finalisation d'une offre de rachat sur la dette non sécurisée** par des actions Casino

- **Groupe Casino :**

- **En France**, après un premier semestre marqué par les coûts de la crise sanitaire, **forte progression de la rentabilité au second semestre**
- **En Amérique Latine**, **excellente performance** sur la croissance ainsi que sur la rentabilité et **scission des activités d'Assaí**

CHIFFRES CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT 2020

<i>en M€</i>	2019 <i>retraité</i>	2020
Chiffre d'affaires	34 652	31 919
EBITDA ⁽¹⁾	2 623	2 725
<i>Marge d'EBITDA⁽¹⁾ (%)</i>	7,6%	8,5%
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	1 305	1 409
<i>Marge sur ROC (%)</i>	3,8%	4,4%
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	(420)	(40)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe	(970)	(303)
Résultat net normalisé ⁽²⁾ des activités poursuivies, part du Groupe	(70)	(40)

⁽¹⁾ EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants

⁽²⁾ Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non-récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non-récurrents

RAPPEL DES PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUS LES PLANS DE SAUVEGARDE

- 1** Les Plans de Sauvegarde sont interdépendants à tous les niveaux

- 2** Les Plans et l'apurement des passifs reposent essentiellement sur :
 - Les dividendes versés par Casino à Rallye, et la capacité de Rallye (et de ses sociétés mères) à verser des dividendes à ses actionnaires sur la durée des plans
 - Certaines cessions d'actifs identifiés : immobilier et actifs financiers, et
 - Différentes options de refinancement

- 3** Les Plans prévoient, dès lors que les créanciers titulaires de nantissements de compte-titres sont remboursés, la mainlevée desdits nantissements et l'appréhension par les sociétés des flux de dividendes afférents aux titres initialement nantis

- 4** Les Plans de sauvegarde ont été élaborés sur la base d'un passif déclaré retraité pour tenir compte du passif à payer intégrant en particulier les intérêts courus sur la durée des plans

RAPPEL DES PRINCIPES SPÉCIFIQUES AU PLAN DE SAUVEGARDE DE RALLYE

Créanciers sécurisés par des actions Casino

- Rallye s'est engagé à :
 - Apurer, le cas échéant de manière anticipée, ces créances par appréhension des fruits tombant dans l'assiette des comptes titres nantis
 - Apurer les créances des créanciers sécurisés par des actions Casino à hauteur de 85% en année 3 et le solde en année 4 du plan
 - Renoncer à l'application des clauses d'écrêtement jusqu'au complet apurement du principal restant dû (les clauses d'arrosage étant elles-mêmes désactivées du fait de la sauvegarde)
- En contrepartie les créanciers acceptants se sont engagés à :
 - Accepter la constitution d'un nantissement de compte-titres de second rang portant sur les actions Casino, sous réserve que ce nantissement ne puisse en aucun cas porter atteinte aux droits des créanciers bénéficiant d'un nantissement Casino de premier rang

Créances sécurisées par des nantissements portant sur des actions de filiales de Rallye (autres que Casino)

- Apurement du passif sur dix ans sous réserve des droits attachés aux sûretés permettant un remboursement anticipé :
 - à hauteur des produits nets de cession des parts d'OPCVM et en cas de cession de Groupe Go Sport à hauteur de 70% des produits de cession nets de Groupe Go Sport
- Remboursement anticipé en cas de cession des actifs immobiliers et de private equity

Créanciers non sécurisés

- Apurement du passif sur dix ans à compter de la date d'arrêté du Plan de Sauvegarde,
- L'échéancier (en % des créances définitivement admises en principal et, le cas échéant, en accessoires du principal) est le suivant:
 - Annuité 1 et 2 : total de €100,000 (à répartir entre l'ensemble des créanciers de Rallye au prorata de leurs créances définitivement admises)
 - Annuité 3 à 9 : 5%
 - Annuité 10 : 65% (diminué des montants payés au titre des Annuités 1 et 2)

Remboursement de la dernière annuité du plan

- La dernière annuité du plan de Sauvegarde de Rallye pourra, le cas échéant, être remboursée par la voie d'un refinancement

REFINANCEMENT DES OPERATIONS DE DÉRIVÉS

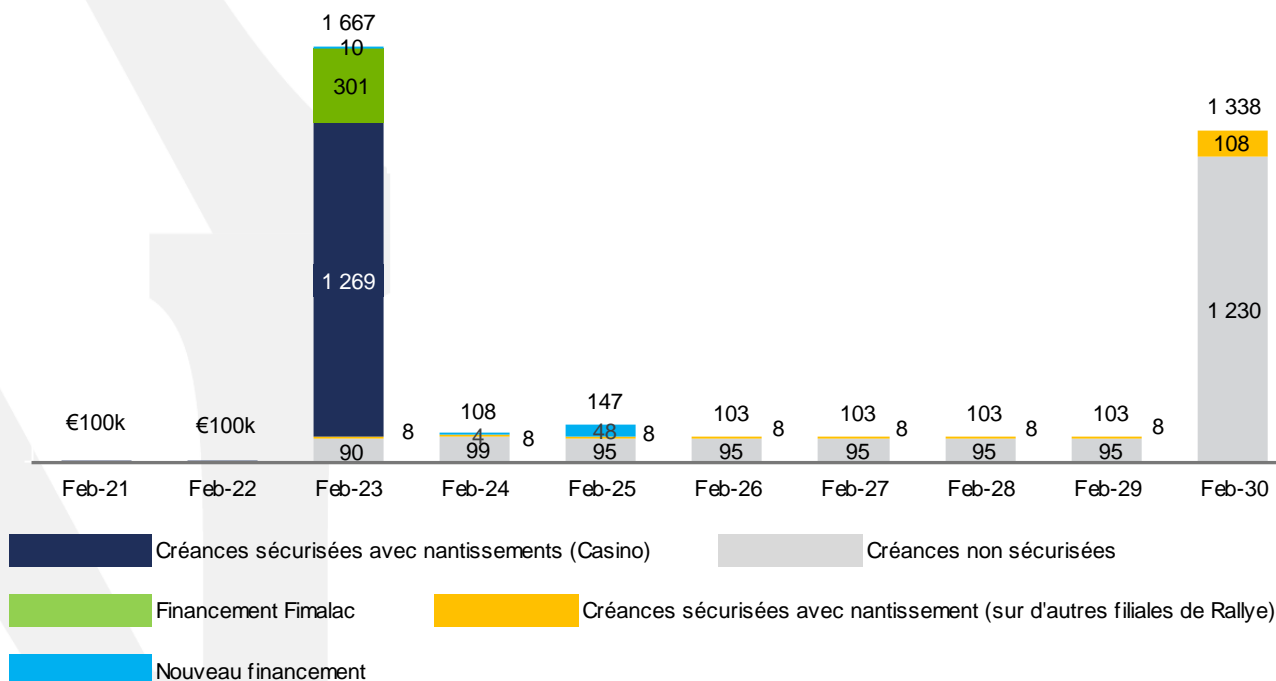
- Le 17 juillet 2020, Rallye a émis 210 042 400 euros d'obligations souscrites par Fimalac, ayant chacune un nominal de 1 €. Le produit de cette émission a été utilisé intégralement afin de rembourser l'ensemble des opérations de dérivés conclues par Rallye, Covivia et HMB, qui n'étaient pas soumises aux plans de sauvegarde desdites sociétés mais avaient fait l'objet d'accords spécifiques
- Les obligations souscrites par Fimalac portent intérêts capitalisés et disposent d'une maturité de 4 ans (prorogeable d'un an sous réserve d'un commun accord entre Rallye et Fimalac).
- Les cas d'exigibilité anticipée sont usuels pour ce type de financement, les principaux cas étant les suivants :
 - Survenance d'un évènement au terme duquel Monsieur Jean-Charles Naouri cesse de détenir directement ou indirectement au moins 50 % des droits de vote de Casino plus une voix ; et
 - Résolution du plan de sauvegarde de Rallye.
- En garantie du refinancement des opérations de dérivés et du financement des opérations courantes de Rallye, 9 468 255 actions Casino (soit 8,73 % du capital de Casino), précédemment nanties au profit des établissements financiers parties aux opérations de dérivés, ont été transférées par Rallye dans une fiducie-sûreté au bénéfice de Fimalac.
 - Conformément à la convention de fiducie, et tant qu'aucun cas d'exigibilité anticipée au titre du financement n'aura été notifié à Equitis Gestion, les droits de vote attachés aux 9 468 255 actions Casino placées en fiducie seront exercés par Equitis Gestion agissant sur instruction de Rallye. Toute distribution, notamment de dividende, relative aux 9 468 255 actions Casino placées en fiducie sera immédiatement utilisée pour procéder au remboursement anticipé du financement.
- Les caractéristiques de la ligne de financement des opérations courantes de Rallye d'un montant de 15M€, également consentie par Fimalac, sont identiques à celles des obligations souscrites par Fimalac pour le refinancement des opérations de dérivés. Cette ligne de financement de 15M€ n'a pas été tirée à ce jour.

FINALISATION DE L'OFFRE DE RACHAT SUR LA DETTE NON SECURISEE DE RALLYE (1/2)

- Le 22 janvier 2021, Rallye a lancé une offre globale de rachat sur sa dette non sécurisée (notamment les obligations et les billets de trésorerie) dans le cadre d'une procédure d'enchères inversées (l'«Offre de Rachat»)
- L'Offre de Rachat a pour objectif (i) d'offrir aux porteurs de créances non sécurisées l'opportunité de se faire racheter tout ou partie de leurs créances à un prix déterminé dans le cadre d'une procédure d'enchères inversées et (ii) d'améliorer le profil d'endettement de Rallye, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Sauvegarde arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 28 février 2020
- Dans le cadre de l'extension de la période d'offre du 5 au 10 février 2021, le prix d'achat a été fixé à 20% du montant des créances qui seraient rachetées
- L'Offre de Rachat est financée par un nouveau financement remboursable in fine d'un montant global total de 82 400 000€, dont les principales modalités sont les suivantes :
 - forme : prêt bancaire pour c.78% et émission obligataire pour c.22%
 - maturité : 4 ans (22 janvier 2025)
 - date limite de disponibilité : 30 juin 2022
 - commission d'arrangement : 3 % du montant tiré ;
 - Marge : Euribor (floor 0%) + 8% cash ou 12% capitalisé au choix de Rallye;
 - commission de non-utilisation : 4,2% l'an
 - sûretés :
 - mise en place de fiducies-sûreté portant sur c.3,3M de titres Casino détenus par Rallye et libre de toutes sûretés (auxquels pourront s'ajouter c.9,5M de titres Casino en cas de remboursement du financement accordé par Fimalac en juillet 2020)
 - mise en place de nantissements de comptes de titres financiers portant sur 200 titres Casino (auxquels pourront s'ajouter un maximum de c.44M de titres Casino aujourd'hui nantis au bénéfice des créanciers sécurisés par des titres Casino lors de leur remboursement)
- A la fin de la période d'offre, Rallye a annoncé son intention de racheter 195,4M€ de dette non sécurisée moyennant un prix de rachat de 20% (soit 39,1M€) permettant ainsi à Rallye de réduire son endettement de 156,3M€

FINALISATION DE L'OFFRE DE RACHAT SUR LA DETTE NON SECURISEE DE RALLYE (2/2)

- Le 4 mai 2021, le Tribunal de commerce de Paris a autorisé, le rachat de la dette non sécurisée de Rallye, la mise en place du nouveau financement et des sûretés (transfert des titres Casino libres en fiducies-sûreté et constitution des nantissements de comptes-titres). Rallye a tiré à hauteur de 43,4M€ sur le nouveau financement. Le règlement livraison de l'opération est réalisé le 18 mai 2021.
- Suite au règlement livraison de l'opération de rachat de la dette non sécurisée, l'échéancier de dette de Rallye a été ajusté :



SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2020 de Rallye
- **Résultats annuels 2020 de Casino**
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

CHIFFRES CLÉS 2020

<i>En M€</i>	2019 retraité	2020	Var. totale	Var. TCC
Chiffre d'affaires	34 645	31 912	- 7,9 %	+ 9,0 %⁽¹⁾
EBITDA	2 640	2 742	+ 3,9 %	+ 17,0 %
Résultat Opérationnel Courant	1 321	1 426	+ 7,9 %	+ 25,2 %
Résultat Opérationnel Courant, hors crédits fiscaux	1 321	1 287	- 2,6 %	+ 14,8 %
Résultat net normalisé – Part du Groupe	196	268	+ 37,0 %	+ 61,9 %
Bénéfice net normalisé par action dilué	1,47	2,17	+ 48,2 %	+ 79,1 %
Dettes financières nettes	4 055	3 914	-142	<i>n.s.</i>
<i>dont France⁽²⁾</i>	2 505	3 048	+ 542	<i>n.s.</i>

⁽¹⁾ Variation organique hors essence et calendaire – ⁽²⁾ Y compris Cdiscount

FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2020 - FRANCE

Après un premier semestre marqué par les coûts de la crise sanitaire, forte progression de la rentabilité au second semestre :

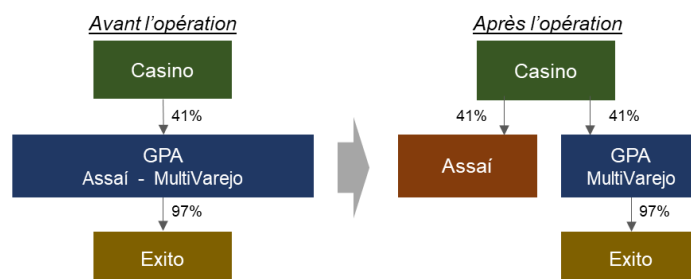
- Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, le Groupe a enregistré un volume d'affaires en progression comparable de **+4,9%** sur l'année
- Toutes les enseignes ont atteint un niveau de rentabilité y compris les hypermarchés, avec un niveau très satisfaisant pour les autres enseignes
 - **EBITDA (après loyers)** en accélération de **+13%** au second semestre pour atteindre un niveau annuel de **946 M€**
 - Réduction de la dette brute de **1,3 Md€**, progression des cash-flow libres⁽¹⁾ de **+30%**
- Le recentrage du Groupe sur les formats porteurs étant réalisé, la priorité est désormais donnée à la croissance et à l'expansion en 2021 :
 - Forte accélération sur les magasins de proximité urbaine (Franprix, Naturalia), péri-urbaine et rurale (Spar, Vival, Casino Shop) avec **100** ouvertures au premier trimestre et **200** au deuxième trimestre (vs 169 réalisées sur l'année 2020)
 - Développement du e-commerce alimentaire sur des modèles structurellement rentables (entrepôt automatisé O'logistique, partenariat Amazon, click & collect et livraison à domicile depuis les formats urbains)
 - Poursuite du plan stratégique de Cdiscount
- Cette dynamique d'amélioration de la rentabilité s'est poursuivie au T1 2021 avec une progression de l'EBITDA de **+19%** (**+372%** après loyers)

⁽¹⁾ Hors cessions, plan de cession et plan Rocade

FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2020 - AMÉRIQUE LATINE

Excellente performance sur la croissance ainsi que sur la rentabilité et scission des Activités d'Assaí :

- **Forte progression des ventes** avec un chiffre d'affaires comparable en progression de **+12%** sur l'année, et une **croissance organique de +17% tirée par Assaí (+29%)**
- **Forte croissance de l'EBITDA qui progresse de +36%** à change constant (+19% hors crédits fiscaux)
- **Au T1 2021** croissance de **+12,1%** en organique tirée par **Assaí (+21%)** et progression des rentabilités de GPA, Assaí et Exito avec un **EBITDA publié en hausse de +31%** de 1,2 Md BRL à 1,6 Md BRL
- **Scission des activités d'Assaí** réalisée le 31 décembre 2020 et **début de la cotation le 1^{er} mars 2021**
 - Chaque entité fonctionne de manière autonome, et bénéficie d'un accès direct aux marchés de capitaux et aux différentes sources de financement
 - Les actions Assaí ont été distribuées aux actionnaires de GPA selon la **parité d'une action Assaí pour une action GPA**
 - L'opération de spin-off d'Assaí a été un grand succès. La valeur combinée des actions GPA et Assaí a progressé de **62 BRL à 122 BRL**, et de **12 USD à 22 USD** depuis l'annonce du spin-off⁽¹⁾.



⁽¹⁾ Annonce du spin-off le 10 septembre 2020. Données arrêtées au 30 avril 2021

FRANCE – PROGRESSION SUR TOUS LES AXES DE DÉVELOPPEMENT (1/4)

1 Forte rentabilité des enseignes de distribution

- En 2020 toutes les enseignes ont atteint un niveau de rentabilité y compris les hypermarchés, avec un niveau très satisfaisant pour les autres enseignes
 - › Cession des activités dilutives (plan Rocade, Leader Price)
 - › Adaptation du modèle des hypermarchés avec une réduction du non-alimentaire au profit de modèles de marketplace physique ou de shop-in-shop
 - › Plan d'économies et d'efficacité opérationnelle dans toutes les enseignes
- Poursuite de la digitalisation des points de vente
- Ouverture de 169 magasins premium et de proximité en 2020, en ligne avec la cible initiale de 300 ouvertures d'ici fin 2021
- Perspective 2021 : priorité désormais donnée à la croissance tant sur les formats de proximité urbaine (Franprix, Naturalia), que périurbaine et rurale (Spar, Vival, Casino Shop...) avec 100 ouvertures de magasins au premier trimestre et 200 au deuxième trimestre
- Au T1 2021, le groupe a procédé à l'ouverture de 115 magasins de proximité et a poursuivi la digitalisation du parcours clients avec désormais 558 magasins équipés de solutions autonomes

FRANCE – PROGRESSION SUR TOUS LES AXES DE DÉVELOPPEMENT (2/4)

2

Forte croissance de l'e-commerce alimentaire et non-alimentaire (Cdiscount)

- Progression de +67%⁽¹⁾ du e-commerce alimentaire sur des modèles structurellement rentables
- Montée en puissance rapide de l'entrepôt automatisé O'logistique qui couvre 93% de la population d'Ile de France avec près de 27 000 références sur Monoprix Plus
- Perspectives 2021 : priorité à la croissance sur des modèles e-commerce structurellement rentables
- Depuis le début de l'année :
 - › Poursuite de la montée en puissance de l'entrepôt O'logistique
 - › **Renforcement du partenariat avec Amazon** dont Monoprix est l'unique partenaire sur la livraison express alimentaire suite à l'arrêt de son activité en propre
- **Cdiscount : Forte progression de la rentabilité avec un EBITDA en progression de +63%⁽²⁾ pour atteindre 133 M€⁽²⁾ (101 M€ après loyers)**
- **Accélération de la marketplace** qui enregistre une croissance de son GMV de +22%, en accélération au S2 avec une progression des commandes de +30%
- Lancement début 2021 d'une **solution marketplace clé en main** à destination des distributeurs et vendeurs e-commerce en France et à l'international
- **Perspectives 2021 : poursuite du plan stratégique avec (i) la croissance de la marketplace, (ii) l'évolution du mix produit, (iii) le marketing digital, et (iv) la nouvelle solution de marketplace clé en main Octopia**
- **Au T1 2021, poursuite de la croissance rentable avec des revenus marketplace en progression de +43% et accélération d'Octopia avec déjà plus de 500 sites internet connectés et une croissance du GMV de +86% par rapport au GMV réalisé à l'international l'année dernière**

Note : E-commerce alimentaire = E-commerce France hors Cdiscount

⁽¹⁾ Croissance comparable – ⁽²⁾ Donnée publiée par la filiale. En vision consolidée, EBITDA de 129 M€ et EBOTDA après loyers de 101 M€

FRANCE – PROGRESSION SUR TOUS LES AXES DE DÉVELOPPEMENT (3/4)

3 Développement accéléré des nouvelles activités (RelevanC et GreenYellow)

- **RelevanC** : croissance de l'EBITDA de +50%
 - › Après avoir développé ses solutions auprès des enseignes du Groupe, **RelevanC propose désormais à des clients externes d'accélérer la valorisation de leurs données**
 - › **Chiffre d'affaires de 55 M€⁽¹⁾ et EBITDA de 18 M€** en progression de près de **50% sur 2020**, avec une équipe de plus de **100 personnes**
 - › **Perspectives 2021** : accélération de la croissance portée par l'acquisition de nouveaux clients externes
 - › **Au T1 2021** : croissance du chiffre d'affaires tiré par l'excellente performance du **Retail Media en hausse de +50%** (activité auprès des annonceurs publicitaires)
 - › Mise en place des leviers d'une **accélération de la croissance** : (i) **partenariat stratégique** avec le pôle digital du groupe TF1, (ii) **acquisition d'Inlead** (marketing digital local permettant à RelevanC de compléter son offre et adresser les PME), et (iii) **partenariat digital** avec Intermarché
- **GreenYellow** : un acteur unique de la transition énergétique en croissance
 - › **Forte dynamique de l'activité avec une diversification du portefeuille clients, une forte progression du pipeline et de la base installée**
 - › **GreenYellow poursuit son expansion géographique et élargit son offre de services**
 - › **Perspectives 2021** : transition vers un modèle d'opérateur long-terme (détenant et exploitant ses actifs) avec un objectif de **350 MWc** supplémentaires installés en 2021, soit un doublement de la capacité développée à date et croissance sur les contrats de performance énergétique et les certificats d'économie d'énergie
 - › **Au T1 2021** : croissance du pipeline⁽²⁾ qui atteint **720 MWc (contre 565 MWc fin 2020)**, avec un **pipeline d'opportunités complémentaires de plus de 2,5 GWc**

⁽¹⁾ Chiffre d'affaires après scission de 3W ⁽²⁾ Incluant les co-entreprises de GreenYellow

FRANCE – PROGRESSION SUR TOUS LES AXES DE DÉVELOPPEMENT (4/4)

4 Un Groupe engagé sur la RSE

- **Un engagement reconnu par les classements ESG mondiaux**
 - › 8ème société mondiale, et **1er distributeur** selon Vigeo Eiris, filiale de Moody's⁽¹⁾
 - › **Seul distributeur dans le top 100 mondial** des entreprises gérées le plus durablement selon le Wall Street Journal⁽²⁾
- **Un Groupe mobilisé pour le climat ayant fortement réduit ses émissions carbone**
 - › Baisse des émissions carbone du Groupe de **-10% en 2020** par rapport à 2015, et de **-34% en France**⁽³⁾
 - › **Un résultat aligné avec l'objectif validé par le Science Based Target de -18% d'ici 2025**
- **Une offre de produits toujours plus responsables**
 - › **Bio** en progression de 12% pour atteindre **1,3 Md€**, soit une quote-part de 9,5%
 - › Développement de l'**économie circulaire** avec le lancement de **Cdiscount Occasion, plateforme d'achat – vente d'objets entre particuliers**
- **Un employeur responsable, engagé, et soutenant l'égalité des chances**
 - › **205 000** collaborateurs, dont 56 000 en France
 - › **40,4%** de femmes cadres, et 43,2% en France
 - › **4 fondations au service des plus démunis** dont la Fondation Casino qui œuvre depuis 10 ans à l'éducation par le théâtre

⁽¹⁾ Notation Vigeo Eiris, décembre 2020 ⁽²⁾ Octobre 2020 ⁽³⁾ Par rapport à 2015, scopes 1 et 2

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2020 de Rallye
- Résultats annuels 2020 de Casino
- **Gouvernement d'entreprise**
- Rapports des commissaires aux comptes
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 9 administratrices et administrateurs dont 1 administrateur représentant les salariés
- 3 membres indépendants : 37,5% ¹
- 4 femmes : 50%¹
- 2 censeurs

9 administrateurs			2 censeurs
3 membres indépendants	5 membres représentants l'actionnaire majoritaire	1 administrateur représentant les salariés	
Catherine Fulconis Anne Yannic Philippe Charrier	Jean-Charles Naouri Jacques Dumas Virginie Grin <i>(représentante de Finatis)</i> Didier Lévêque <i>(représentant de Foncière Euris)</i> Odile Muracciole <i>(représentante d'Euris)</i>	Gilbert Delahaye	Jean-Chodron de Courcel Christian Paillot

¹ L'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte pour l'appréciation de la représentation des femmes et des hommes et des membres indépendants

Conseil d'administration

9 réunions
100% taux de présence

Activité en 2020

- Activité et résultats du groupe
- Suivi de la procédure de sauvegarde
- Mise en place de l'accord conclu entre Rallye/Euris et la société Fimalac portant sur (i) le refinancement des opérations de dérivés de Rallye et (ii) le financement des besoins opérationnels de Rallye à hauteur de 15 M€.
- Emission dans ce cadre d'un emprunt obligataire au profit de la société Fimalac en juillet 2020 affecté au remboursement de la totalité des opérations de dérivés
- Présentation des activités et le développement de différentes BUs du groupe Casino, GreenYellow, RelevanC et Cdiscount.
- Information sur le déroulement et l'évolution du plan de cessions par le groupe Casino d'actifs non stratégiques
- Gouvernance, composition et fonctionnement du Conseil et des Comités
- Rémunérations des mandataires sociaux

LES COMITÉS SPECIALISES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est assisté de 3 Comités spécialisés :

- Le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations :

Comité d'audit	Philippe Charrier (Président), Anne Yannic et Didier Lévêque	2/3 de membres indépendants dont le Président	3 réunions en 2020	100% taux de présence
-----------------------	---	--	---------------------------	------------------------------

Comité des nominations et des rémunérations	Catherine Fulconis (Présidente), Philippe Charrier et Odile Muracciole	2/3 de membres indépendants dont la Présidente	4 réunions en 2020	100% taux de présence
--	---	---	---------------------------	------------------------------

- Et également depuis 2019, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de gouvernance spécifique, le Comité de suivi de la procédure de sauvegarde chargé du traitement des questions relatives à cette dernière

Comité de suivi de la procédure de sauvegarde	Anne Yannic, (Présidente), Catherine Fulconis, Philippe Charrier et Didier Lévêque	3/4 de membres indépendants dont la Présidente	7 réunions en 2020	100% taux de présence
--	---	---	---------------------------	------------------------------

→ **Principales missions du Comité :**

- Suivi de la procédure de sauvegarde ;
- Examen des éventuels conflits d'intérêts au sein du Conseil (présence d'intérêts minoritaires distincts dans chacune des sociétés cotées concernées) ;
- Information du Conseil sur le déroulement de la procédure ;
- Préparation des délibérations soumises au Conseil dans le cadre de la procédure.

→ **Assistance du Comité** par un conseil juridique en vue principalement d'éclairer le Comité sur toute question relative à la sauvegarde et à la situation de Rallye, que le comité est chargé d'examiner afin de formuler ses avis au Conseil d'administration. A ce titre, le conseil juridique peut solliciter et échanger directement avec les conseils juridiques de la société.

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS ET DE CENSEURS

- **Propositions de renouvellement soumises à l'Assemblée générale :**
 - Renouvellement du mandat de l'ensemble des administrateurs en fonction, à l'exception du mandat de l'administrateur représentant les salariés, désigné le 27 juin 2020 pour 3 ans, et venant ainsi à échéance en 2023
 - Renouvellement du mandat des 2 censeurs
- Toutefois, le Conseil d'administration s'attachera, après avoir noté qu'au sens du code Afep-Medef, Monsieur Philippe Charrier qui atteindra 12 ans d'exercice de son mandat le 3 juin 2021, n'aura plus le statut d'administrateur indépendant et que dès lors, le Conseil ne comprendra plus à cette date un tiers de membres indépendants, à atteindre de nouveau le seuil du tiers de membres indépendants au plus tard lors de l'Assemblée générale de 2022
- Composition du Conseil à l'issue de l'Assemblée générale¹

9 administrateurs				2 censeurs
2 membres indépendants	1 personnalité extérieure	5 Membres représentants l'actionnaire majoritaire	1 administrateur représentant les salariés	
Catherine Fulconis Anne Yannic	Philippe Charrier	Jean-Charles Naouri Jacques Dumas Virginie Grin <i>(représentante de Finatis)</i> Didier Lévêque <i>(représentant de Foncière Euris)</i> Odile Muracciole <i>(représentante d'Euris)</i>	Gilbert Delahaye	Jean-Chodron de Courcel Christian Paillot

¹ Sous réserve de l'approbation des propositions de renouvellement de mandats

DISSOCIATION DE LA PRÉSIDENTENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- La Direction générale dissociée depuis le 28 février 2013 de la Présidence du Conseil d'administration assumée par M. Jean-Charles NAOURI, est assurée depuis le 4 avril 2017, par M. Franck HATTAB
- A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration sera appelé à délibérer sur la proposition de maintien de la dissociation de ces fonctions et à reconduire M. Jean-Charles NAOURI dans ses fonctions de Président ainsi que M. Franck HATTAB comme Directeur général
- En application de l'article L.225-56 du Code de commerce, la Direction générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société
- Néanmoins, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de gestion, en considération de leur nature ou de leur montant

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (RÉSOLUTION 16)

- **Rappel de la structure de rémunération 2020 du Directeur général approuvée par l'assemblée générale du 26 juin 2020 à 99,67%**
 - Rémunération fixe de base: 480 K€ bruts,
 - Rémunération variable annuelle conditionnelle : cible à 310 K€ (64,5% de la rémunération fixe) et maximum à 511,5 K€ (106,6%) en cas de surperformance appliquée aux seuls objectifs quantitatifs
 - Rémunération variable conditionnelle à long terme 2020-2022 : montant cible à 300 K€ bruts
 - ✓ 2 objectifs quantitatifs comptant chacun pour 50 % et visant la réduction de l'endettement brute et l'évolution du cours de bourse de Rallye désormais retenu comme critère et non plus tel que précédemment comme un élément pondérateur.
 - ✓ Pour chacun des critères retenus, un seuil minimum de réalisation, un niveau cible correspondant à une réalisation conforme des objectifs ainsi qu'un niveau de surperformance par rapport à la cible ont été préfixés. Aucun montant minimum n'est garanti.
- **Fixation de la rémunération variable annuelle 2020 en fonction des modalités prédéfinies et dont le versement est soumis à l'approbation de la présente assemblée**
 - Les 2 objectifs quantitatifs financiers, l'EBITDA France consolidé et la réduction de l'endettement brut de Rallye, ont été atteints globalement à hauteur de 27,10% de leur montant cible représentant 54,6 K€
 - Les objectifs qualitatifs individuels et l'appréciation des attitudes et comportements managériaux ont été atteints globalement à hauteur de 85,7% de leur montant cible, représentant 93 K€

La rémunération variable annuelle 2020 s'élève ainsi à 147,6 K€ bruts représentant 47,6% de son montant cible et 31% de la rémunération fixe
- **Rémunération complémentaire**
 - L'Assemblée générale du 26 juin 2020, a approuvé à 95,44 % l'attribution et le versement au Directeur général d'une rémunération complémentaire dans le cadre d'un amendement de sa politique de rémunération 2019, et ce afin de tenir compte dans un contexte complexe, de sa mobilisation et de son implication exceptionnelle, de la gestion et de la stabilité des équipes, de l'accélération de la procédure de sauvegarde et de la maîtrise du calendrier.
 - Montant brut de 600 K€ versé pour moitié en 2020. Le versement du solde prévu en 2021, sous condition de présence, est soumis au vote de la présente assemblée générale

Les éléments de la rémunération du Directeur général sont détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2020

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (RÉSOLUTION 16)

- **Rémunération variable long terme conditionnelle (LTI) attribuée en 2018 (approuvée par l'Assemblée générale de 2018) et à verser en 2021**
 - Montant cible : 280 K€ bruts (62% de la rémunération fixe 2018)
 - Intégralement soumise à la condition de présence du Directeur général et à des critères de performance appréciés sur la période 2018-2020 :
 - ratio EBITDA consolidé sur le coût de l'endettement net consolidé (50% du montant cible)
 - coût de l'endettement financier net du périmètre Rallye holding (50% du montant cible)

Pour 100 % du montant de la rémunération variable ressortant des réalisations des deux critères ci-dessus, application d'une pondération assise sur la variation positive ou négative du cours de Bourse de l'action Rallye entre le jour de l'attribution et le jour de l'acquisition définitive

Sur la base des réalisations constatées des critères de performance (100%) et compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action Rallye, soit une baisse de 45,55%, le montant de la rémunération variable long terme ressort à 152 447 euros bruts représentant 54,45 % du montant cible.

- **Rémunérations exceptionnelles différées préalablement approuvées respectivement par les assemblées générales de 2017 et de 2018 et à verser en 2021**
 - Il est rappelé l'attribution de rémunérations exceptionnelles différées couvrant une période de 3 et 2 ans dans un objectif d'incitation, de motivation et de fidélisation du Directeur Général, telles qu'elles ont été approuvées par (i) l'Assemblée générale en 2017 d'un montant brut de 600 K€ et (ii) par l'Assemblée générale en 2018, d'un montant brut de 400 K€, et dont le versement en 2021 est soumis à la condition de présence du Directeur général et à son approbation par la présente Assemblée.

Les éléments de la rémunération du Directeur général sont détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2020

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 (RÉSOLUTION 17)

Reconduction pour 2021 la politique de rémunération pour 2020 du Directeur général :

- Rémunération fixe : 480K€ bruts, inchangée depuis 2019
- Rémunération variable annuelle conditionnelle : cible maintenue à 310 K€ (64,5% de la rémunération fixe) et au maximum à 511,5 K€ (106,6% de la rémunération fixe) :
 - 2 objectifs financiers inchangés comptant pour 65 % du montant cible : l'EBITDA France consolidé pour 30% et la réduction de l'endettement brut de Rallye pour 35% et jusqu'à respectivement chacun 60% et 70% , en cas de surperformance
 - Des objectifs qualitatifs individuels comptant pour 20 % du montant cible
 - L'appréciation des attitudes et comportements managériaux comptant pour 15 % du montant cible
 - Surperformance à 200% appliquée uniquement aux objectifs quantitatifs
- Rémunération variable conditionnelle de long terme 2021-2023
 - Montant cible et maximum maintenu à 300 K€ bruts (62 % de la rémunération fixe)
 - Période d'acquisition de 3 ans
 - Conditions de présence et de performance appréciées sur une période de 3 exercices (2021-2023)
 - 2 objectifs quantitatifs comptant chacun pour 50 % (et jusqu'à 100% en cas de surperformance) et visant la réduction de l'endettement brut et l'évolution du cours de bourse de Rallye
 - Un seuil minimum de réalisation, un niveau cible correspondant à une réalisation conforme des objectifs ainsi qu'un niveau de surperformance par rapport à la cible ont été préfixés. Aucun montant minimum n'est garanti.
- Autres éléments
 - Aucune attribution d'options ni d'actions de performance.
 - Affiliation au régime d'assurance-chômage spécifique aux dirigeants et mandataires sociaux (GSC), considérée comme un avantage en nature ainsi qu'aux systèmes collectifs obligatoires de prévoyance, d'assurance santé et de retraite complémentaire et de retraite supplémentaire à cotisations définies, mis en place au sein de la société Rallye

Les éléments de la rémunération du Directeur général sont détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2020

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS

- **Rémunération versée en 2020 au titre du mandat 2019/2020 :**
 - Montant global de 217 368 euros bruts pour les administrateurs et les Présidents et membres des Comités
 - A noter que les rémunérations ont été minorées :
 - de la partie de la rémunération correspondant à la période du 15 mai 2019 au 23 mai 2019, s'agissant d'une créance antérieure au jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde, laquelle ne peut être versée
 - de la renonciation à 25 % de la rémunération sur les mois d'avril et mai 2020, au titre de la solidarité dans le cadre de la crise sanitaire.
- **Politique de rémunération au titre du mandat 2020/2021**
(approuvée par l'Assemblée générale du 26 juin 2020 à 99,74 %)
 - **Rémunération des Administrateurs :**
 - Montant individuel de base de 20 K€ (partie fixe de 4 K€ et partie variable de 16 K€) inchangé depuis 2002, limité à 10 K€ pour le Président du Conseil et les autres administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle
 - **Rémunération complémentaires des membres des Comités :**
 - Montant individuel de base de 10 K€, en fonction des présences effectives, majoré de 10 K€ pour la Présidence d'un Comité

⇒ Le Conseil d'administration qui se tiendra à l'issue de la présente Assemblée générale sera appelé à procéder à répartition effective de cette rémunération.
- **Politique de rémunération au titre du mandat 2021/2022**
 - Maintien des mêmes modalités d'attribution que lors du mandat 2020/2021 tant pour les administrateurs que pour les membres et les présidents des comités

Les informations relatives aux rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux non exécutifs de la Société (visées par l'article L. 22-10-9 I du code du Commerce) sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2020

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2020 de Rallye
- Résultats annuels 2020 de Casino
- Gouvernement d'entreprise
- **Rapports des commissaires aux comptes**
- Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

COMPTES ANNUELS DE RALLYE (PAGES 224 A 227 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020)

Première résolution :

▪ Certification des comptes sans réserve

« Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

▪ Points clés de l'audit

- Procédure de sauvegarde et homologation du plan
- Evaluation des titres de participation

▪ Aucune observation sur les informations données dans

- Le rapport de gestion
- Les autres documents sur la situation financière
- Le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

COMPTES CONSOLIDÉS DE RALLYE (PAGES 108 À 113 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020)

Deuxième résolution :

- Certification des comptes sans réserve comportant une observation technique sur les modalités d'application et les conséquences de la première application de la décision de l'IFRS IC relative à la détermination de la durée exécutoire des contrats de location et la durée d'amortissement des agencements.

- Points clés de l'audit
 - Procédure de sauvegarde et homologation du plan
 - Test de dépréciation des goodwill et des marques
 - Respect des ratios bancaires
 - Comptabilisation des crédits fiscaux de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA
 - Evaluation des avantages commerciaux à percevoir des fournisseurs en fin d'exercice

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Document d'enregistrement universel : pages 254 et 255 :

- Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale (4^{ème} résolution)
 - Convention réglementée relative aux accords conclus avec Fimalac en vue du refinancement des opérations de dérivés

- Convention déjà approuvée par l'assemblée générale
 - *Convention approuvée au cours d'exercice antérieurs*
 - Sans exécution au cours de l'exercice écoulé avec la SCI Ruban Bleu Saint Nazaire

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Résolutions 20 à 24, 26 - Emissions d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Délégation de compétences, pour une durée de 26 mois et selon un plafond défini, afin de réaliser l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières dans la limite de 2% du nombre total d'actions de votre société, afin de réaliser l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Avis sur la sincérité des informations chiffrées sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations

Vérifications spécifiques : Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres (résolutions N°21 à 23) : pas d'avis sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres (résolutions N°20, 26 et 27) ni sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions N°21 et 22) : le cas échéant, établissement d'un rapport complémentaire lors de l'utilisation de ces délégations

Résolution 29 - Augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Délégation de compétences, pour une durée de 26 mois et selon un plafond défini, afin de réaliser l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières dans la limite de 1% du nombre total d'actions de votre société, afin de réaliser l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Avis sur la sincérité des informations chiffrées sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant cette opération.

Vérifications spécifiques : Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres : pas d'avis sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres ni sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription : le cas échéant, établissement d'un rapport complémentaire lors de l'utilisation de ces délégations

Résolution 30 - Réduction du capital

Délégation de pouvoir d'une durée de 26 mois pour annuler les actions achetées dans la limite de 10% du capital par période.

Vérifications spécifiques : Pas d'observation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée le cas échéant

SOMMAIRE

- Constitution du bureau et quorum
- Présentation de l'ordre du jour
- Résultats annuels 2019 de Rallye
- Résultats annuels des filiales de Rallye
- Gouvernement d'entreprise
- Rapports des commissaires aux comptes
- **Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des compte sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 faisant apparaître une perte nette comptable de 98 690 018,19 €

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,95% « POUR » / 0,05% « CONTRE »

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,95% « POUR » / 0,05% « CONTRE »

Troisième résolution

Affectation de la perte de l'exercice en totalité au compte report à nouveau dont le solde négatif s'élèvera à 251 587 431 €

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,92% « POUR » / 0,08% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Quatrième résolution

Conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce – Approbation de la convention

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,42% « POUR » / 1,58% « CONTRE »

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Charrier pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,28% « POUR » / 1,72% « CONTRE »

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dumas pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,82% « POUR » / 0,18% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Catherine Fulconis pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,91% « POUR » / 1,09% « CONTRE »

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,18% « POUR » / 0,82% « CONTRE »

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Anne Yannic pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,33% « POUR » / 0,67% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,85% « POUR » / 1,15% « CONTRE »

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,82% « POUR » / 0,18% « CONTRE »

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,23% « POUR » / 0,77% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Treizième résolution

Renouvellement de Monsieur Jean Chodron de Courcel en qualité de censeur pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,24% « POUR » / 0,76% « CONTRE »

Quatorzième résolution

Renouvellement de Monsieur Christian Paillet en qualité de censeur pour une durée de une (1) année

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,25% « POUR » / 0,75% « CONTRE »

Quinzième résolution

Approbation des informations mentionnées à l'article L 22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération 2020 des mandataires sociaux

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,79% « POUR » / 0,21% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Seizième résolution

Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général, en raison de son mandat social

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 98,08% « POUR » / 1,92% « CONTRE »

Dix-septième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2021

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,64% « POUR » / 0,36% « CONTRE »

Dix-huitième résolution

Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2021/2022 des mandataires sociaux non exécutifs

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,75% « POUR » / 0,25% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dix-neuvième résolution

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| • Plafond : | 10 % du capital |
| • Prix d'achat maximum : | 30 € par action |
| • Durée : | 18 mois |
| • Utilisation en période d'OPA : | Non* |

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,34% « POUR » / 0,66% « CONTRE »

* Sauf pour satisfaire des engagements de livraison de titres (attributions gratuites d'actions notamment) pris et annoncés avant le lancement de l'offre

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingtième résolution

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de l'une de ses filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,86% « POUR » / 0,14% « CONTRE »

Vingt-et-unième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,53% « POUR » / 0,47% « CONTRE »

Vingt-deuxième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,52% « POUR » / 0,48% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-troisième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,57% « POUR » / 0,43% « CONTRE »

Vingt-quatrième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions réalisées avec ou sans droit préférentiel en cas de demandes de souscription excédentaires

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,66% « POUR » / 0,34% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-cinquième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,92% « POUR » / 0,08% « CONTRE »

Vingt-sixième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,70% « POUR » / 0,30% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-septième résolution

Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,84% « POUR » / 0,16% « CONTRE »

Vingt-huitième résolution

Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,93% « POUR » / 0,07% « CONTRE »

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-neuvième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions auto-détenues au profit des salariés

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,85% « POUR » / 0,15% « CONTRE »

Trentième résolution

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,92% « POUR » / 0,08% « CONTRE »

Trente-et-unième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

- Cette résolution est adoptée à la majorité : 99,96% « POUR » / 0,04% « CONTRE »